

# COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 11 septembre 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames, DUFOUR Joëlle, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, JEANNIARD Pascal, LE VACON Maurice, POULET Robert, THOMAS Ludovic.

**Procurations :** PACAUT Christian à BARISSET André, ROUSSINE Evelyne à FLEURY Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 24 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

### **I) Mise en accessibilité des bâtiments publics**

Après un exposé de Monsieur Olivier JUFFARD, architecte, en début de séance du Conseil municipal, celui-ci valide l'agenda « d'accessibilité programmée » qui doit être transmis aux services de la préfecture avant le 27 septembre prochain, à savoir :

- Ecoles : mise en place de deux rampes d'accès le long du mur de l'école
- Eglise : installation d'une rampe d'accessibilité sur le côté, avec balisage et éclairage réglementaire
- Salle des fêtes : remise aux normes du bloc sanitaire, installation d'un ascenseur pour accéder à la salle du périscolaire, et construction d'une extension à usage de salle de réunion et salle des mariages (la salle de réunion de la mairie ne pouvant pas être mise aux normes du fait de l'escalier trop étroit).

### **II) Rapports des commissions :**

#### **Forêt :**

- Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental afin de financer à hauteur de 40 % les travaux de plantation de la parcelle 4 B d'un montant de 38 487.91 € HT.
- La coupe affouagère 15 A (année 2013/2014) fermera définitivement le 30 octobre 2015.
- L'inscription aux affouages 2015-2016 aura lieu les lundi 21 septembre et jeudi 24 septembre à la salle des fêtes, de 18 heures 30 à 20 heures. Les coupeurs ainsi que ceux qui offrent leur lot devront s'acquitter d'une somme forfaitaire de 10 € à l'inscription.
- A la demande de quelques conseillers municipaux, Monsieur Daniel POULET informe le conseil municipal que pour l'instant, la Commune reste gagnante à fournir elle-même le bois servant à façonner les plaquettes pour la chaufferie communale, plutôt que de les acheter toutes faites l'économie réalisée s'élève à 1 155 € sur une dépense de 10 668 €.
- *Parcelle 22A Ouest*, 8 lots de houppiers de chêne sont disponibles au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les lots attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas).

#### **Voirie :**

Afin de poursuivre le programme de réhabilitation des sentiers communaux, un dossier de demande de subvention va être déposé auprès conseil départemental, pour financer les travaux du sentier partant de « la violette » et allant jusqu'en « Jossigny ». Cout du projet : 4 228 € HT, subventionné à 50 %.

#### **Bâtiments :**

Les travaux de rénovation de la classe des CP sont terminés.

Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 5 100€ HT pour la fourniture et la pose d'une porte de garage permettant de clore un futur atelier situé dans le hangar communal.

**Affaires Scolaires :**

Cette année, 6 enfants sont inscrits en très petite section de maternelle, afin de permettre à l'institutrice d'organiser des activités adaptées aux enfants de cet âge, le conseil municipal décide de lui allouer un budget de 400 € pour l'achat de matériels adaptés.

**Vie communale :**

La journée du 15 aout s'est bien déroulée et le bilan financier s'élève à 3 800 €, équivalent à celui des années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Informations diverses****Mise à disposition d'une tablette numérique à l'agence postale :**

La poste met à votre disposition une tablette tactile vous permettant d'accéder gratuitement à ses services en ligne et aux services publics dans votre agence postale : [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr), [lapostemobile.fr](http://lapostemobile.fr), [laposte.fr](http://laposte.fr), [colissimo.fr](http://colissimo.fr), [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) ( la Caf, la Caisse primaire d'assurance maladie ou encore Pôle emploi).

**Sécheresse :**

Notre département a connu, ces dernières semaines, un épisode sévère et intense de sécheresse et de canicule qui peut avoir des conséquences néfastes sur le bâti (fissures par exemple), aussi, les habitants qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire en mairie afin que celle-ci demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des mouvements de terrain liés à cet évènement climatique.

**Inscription sur les listes électorales :**

Pour voter aux élections régionales qui auront lieu en décembre 2015, Exceptionnellement, les demandes d'inscription sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015.

**Port de Pagny :**

L'enseigne *Noz*, spécialisée dans le déstockage, va installer sa plateforme logistique au sein du technoport de *Pagny-le-Château*, une trentaine d'emplois devraient être créés d'ici la fin de l'année. Les personnes qui le souhaitent peuvent déposer un CV et une lettre de motivation à la mairie qui se chargera de faire suivre les candidatures.

**Divagation des chiens :**

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique. Le non-respect de cette prescription peut être sanctionné par une amende.

**Animaux en pâture :**

Il est interdit de nourrir les animaux en pâture (ânes, chevaux, bovins) avec des tontes de pelouses, pains durs ou autres, ces bonnes intentions sont dangereuses pour leur santé.

**Plateforme de compostage :**

Il est rappelé que la plateforme de compostage est ouverte le samedi et le lundi à partir de 8 heures

# Incivilités

Depuis fin juillet, la commune est victime d'exactions de la part de certains jeunes. Quelques caïds du village, mais aussi et surtout des délinquants venants des communes voisines, Seurre et Pouilly-Sur-Saône.

Les dégâts sont importants, les nuisances visuelles lamentables, et de nombreux habitants de la rue de l'Eglise, lieu des rencontres nocturnes, sont perturbés.

Jugez plutôt :

- Une structure de chantier de la société CISE TP qui s'affaire à la rénovation de conduites d'eau potable, dégradée : 1200 € de préjudice. Les individus pris en flagrant délit se sont acquittés de la somme.
- Une barrière de sécurité pour notre chemin piétonnier fraîchement installée, descellée : 650 € pour la remettre en place.
- Buts de foot neufs, aussitôt installés, déjà tordus. Les employés communaux ont remédié au sinistre.
- Tuiles cassées au lavoir de « la Violette ».
- Loquets de fermeture des portes du lavoir de la rue du Bas, fracassés.
- Grillage neuf autour de la réserve incendie, dégrafé et piétiné, d'où un sérieux risque de noyade pour de jeunes adolescents de passage.
- La place de l'église, dès 22 heures et surtout la nuit, fort tard, une vingtaine de jeunes excités, nous laisse au petit matin, un spectacle navrant, véritable déchèterie de plein air.
- Le dernier spectacle en date, une attaque en règle à deux reprises, avec tomates, pillées dans le potager voisin. Entre de 22 et 23 heures, on s'amuse à lancer lesdites tomates contre les fenêtres et volets des locataires des appartements situés dans l'école, qui se sentent en totale insécurité.

On ne peut laisser perdurer de telles actions. Gendarmerie et Conseil municipal sont sur « le pied de guerre ». Tout doit cesser immédiatement, de sévères sanctions s'en suivront dès lors que les contrevenants seront identifiés. Déjà les langues se délient et de forts soupçons portent sur certains.

Affaire à suivre ...

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE**

PLACE DE LA MAIRIE

## **Itinéraire pédestre de découverte du patrimoine**

**Venez jouez avec nous !**

Organisé par l'association  
**LABERGEMENT PATRIMOINE**

[labergement.patrimoine@orange.fr](mailto:labergement.patrimoine@orange.fr)

**SAMEDI 17 OCTOBRE**

SALLE DES FETES

**LOTO GOURMAND BINGO**  
organisé par l'amicale des cafards

**ANIME PAR TOTOR**

ouverture de portes : 18H30  
début des jeux : 20H00

**plus de 2500€ de lots**  
dont bons d'achats de 100€ - 150€ -  
300€  
colis de viande etc....

18 parties

1 carton : 6€    3 cartons : 15€  
2 cartons : 11€    cartons suppl : 5€  
Plaque de 4 : 20€    plaque de 6 : 25€  
Plaque de 12 : 35€

BUFFET/BUVETTE

*La fruitière*  
95 Chemin du Champ du Château  
01570 FEILLENS

*Le panier malin*

*Vos fruits et légumes frais en point relais*

*Un choix varié de compositions de fruits et légumes  
chaque semaine, ainsi qu'une large gamme de fruits et  
légumes variant au fil des saisons. Une suggestion de  
recettes faciles et rapides utilisant la sélection de la  
semaine accompagne les paniers.*

Pour commander :  
Fanny GUILLAUME  
11 rue de la Verderie - 21820 Labergement-Lès-Seurre  
[Guillaume21820@free.fr](mailto:Guillaume21820@free.fr) - 03.80.21.00.67

[www.panier-malin.com](http://www.panier-malin.com)

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque municipale est ouverte à  
l'agence postale.  
Venez emprunter des livres gratuitement.

**Du lundi au samedi de 9 heures à 11 heures 45**

---

**L'Art'Bergement**

- Scrapbooking (découpage, collage, photos, création album, boîte, carte ...) le **mercredi à 17h30 à 19 h**
- Dessin et peinture (technique de base, acrylique, aquarelle ...) le **mardi de 19h30 à 22h**

Renseignements et inscriptions : 06.12.92.33.18 /  
03.80.20.31.34

**Reprise le 22 septembre 2015 à 19 heures 30**

Salle des fêtes de Labergement-Lès-Seurre